



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cadres

Question écrite n° 99644

Texte de la question

À plusieurs reprises et encore actuellement, l'exercice par des dirigeants de grandes entreprises de leurs droits sur des « stocks options » laisse à penser qu'ils ont vendu des actions dans des conditions permettant de donner lieu à des suspicions de délit d'initiés. Devant cette situation où des agissements peu scrupuleux de quelques-uns causent préjudice à beaucoup, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il ne lui paraît pas opportun de compléter la législation sur les « stock options » pour restreindre le droit des bénéficiaires à en faire usage à un nombre de cas limités comme cela est prescrit par la loi sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99644

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7193